



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 octobre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 novembre 2010

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2010

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2007-2010.
NOUVELLE GESTION DES ANIMATIONS
PERISCOLAIRES

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
04 novembre 2010

Président :

M. Pascal DUFORESTEL, 1^{er} Adjoint

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : M. Patrick DELAUNAY

Excusés ayant donné pouvoir :

- Christophe POIRIER donne pouvoir à Jacques TAPIN
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ

Excusés :

Maire de Niort :

Mme Geneviève GAILLARD

Conseillers :

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

VIE ASSOCIATIVE

**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2007-2010. NOUVELLE GESTION
DES ANIMATIONS PERISCOLAIRES**

Madame Delphine PAGE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010 a été approuvé lors du Conseil municipal du 23 novembre 2007.

Au titre de ce contrat conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Niort, les actions éligibles dans les champs de l'enfance et de la jeunesse concernent les missions d'accueil et de pilotage. Les actions d'accueil se déclinent de la façon suivante :

- Accueil collectif 0-4 ans (Crèches, Halte garderies, Relais Assistantes Maternelles (RAM)) ;
- Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) 2-16 ans, accueil périscolaire.

Le dispositif des animations périscolaires était jusqu'ici confié à l'Ensemble Socioculturel Niortais (ESN).

La décision a été prise par la municipalité d'organiser en régie les animations périscolaires dans les écoles à compter de la rentrée de septembre 2010.

Il est donc nécessaire de prendre en compte la nouvelle gestion des animations périscolaires, à compter du 2 septembre 2010, dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2007-2010.

Pour sa part, la Caisse d'Allocations Familiales intègre dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) un avenant pour la nouvelle gestion des APS.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de cette nouvelle gestion et offre de service sachant que le Conseil municipal sera amené à approuver l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux- Sèvres dès sa réception.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Delphine PAGE